

Dans le second degré

Dans le sud de la Drôme, l'occitan est dispensé sous la forme d'option dans deux établissements (1 Collège Pierrelatte, et 1 Cité scolaire Collège-Lycée Nyons), après une période de creux du fait de l'absence de professeur dans l'un d'eux durant une longue période. Via la DHG des établissements et grâce au soutien conjoint de l'Inspection et des responsables d'établissement, l'enseignement se maintient et se redéveloppe sur ces deux bases. L'accueil d'une professeur certifiée stagiaire a été possible en 2018-19 après une année d'emploi comme contractuelle à Nyons, et des effectifs corrects sont générés de ce fait dans les nouveaux recrutements de 6e, son poste mérite d'être pérennisé pour que l'enseignement puisse enfin se redévelopper dans les deux départements occitans de l'Académie. Cet enseignement reçoit pour ses projets un appui d'affichage et financier du Parc Naturel Régional des Baronnies provençales, volet Education au territoire.

En Ardèche, des initiations ont été assurées ces dernières années (24h en 2018-2019) par deux intervenants à Annonay via le dispositif régional Eureka dans un lycée général et technologique privé pour 6 classes de Seconde, et une préparation au Bac assurée bénévolement par un intervenant jusqu'à il y a peu ; pas d'enseignement proposé sinon dans le public.

Dans le premier degré

Une professeur des écoles, itinérante, rattachée administrativement à l'Inspection d'Académie sur les missions occitan / Référente langues de la circonscription de Nyons (26) assure des sensibilisations dans le 1er degré, avec des périodes d'intervention réparties entre les écoles maternelles et primaires. Ce poste était autrefois fléché à plein temps pour l'occitan, d'où un recul important en heures dédiées aux sensibilisations dans les différentes villes et villages.

Un second poste de professeur *caminaire* vacant à la rentrée 2017 (territoire de Montélimar) n'a finalement pas été pourvu faute de candidats retenus, il a été officiellement fermé en juin 2018, malgré l'intérêt que représenterait la remise en route de l'enseignement dans ce bassin où ont longtemps été assurés des initiations dans le primaire et des enseignements dans le secondaire (Montélimar, Suze-la-Rousse, St-Paul-Trois-Châteaux, Buis-Les-Baronnies...)

Besoins et périls avec la réforme des Lycées

- Un comité de pilotage est programmé avec la Région le 17 février 2019 pour définir une politique de soutien et relancer la signature d'une convention Etat-Région-Rectorat pour le développement des langues régionales
- Le CALR ne s'est pas tenu ces dernières années
- Le CREO de Grenoble demande la réouverture du second poste dans le primaire dans la Drôme ; et la

création d'un enseignement dans l'Ardèche. Ainsi que le soutien et le redéploiement de l'enseignement dans le secondaire.

- La réforme du Lycée sera préjudiciable dans le sens où elle entre en contradiction avec les soutiens, les avancées et efforts récents ; de plus les élèves devront s'engager personnellement davantage pour un nombre d'heures plus important en cycle terminal, y compris, déjà, en option, alors que celle-ci se trouverait injustement dévalorisée dans la réforme par les barèmes et effectifs requis au regard d'autres options, d'où une égalité de traitement demandée, et de légitimité, avec les lettres classiques.
- l'offre d'enseignement est très inégale voire complètement absente selon les territoires ; les élèves changeant d'orientation qui en expriment pourtant le souhait n'auront plus pour autant le droit de passer l'option en candidat libre si aucun établissement ne propose l'option dans la nouvelle circonscription, d'où un recul complet annoncé des possibilités de bilinguisme, pourtant facteur sur le territoire français de plurilinguisme et d'ouverture à l'altérité.